

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL

**SECRETARIAT PERMANENT DU
CONSEIL NATIONAL POUR LA
PROTECTION SOCIALE**

Burkina Faso

Unité-Progress-Justice



**Etude pour la définition d'indicateurs clés
de suivi de la mise en
œuvre de la Politique nationale de
protection sociale (PNPS) au Burkina Faso**

Rapport final



Novembre 2020

Table des matières

Liste des sigles et abréviations	3
I. Introduction	5
I.1. Contexte et justification de l'étude.....	5
I.2. Objectifs de l'étude.....	6
I.3. Résultats attendus de l'étude.....	6
II. Méthodologie de l'étude	7
II.1. Revue documentaire	7
II.2. Examen des propositions des indicateurs de la première mission de consultance	8
II.3. Actualisation des indicateurs retenus.....	8
II.4. Elaboration des métadonnées des indicateurs retenus.....	8
II. 5. Etablissement de la situation de référence	9
II.6. Elaboration d'un mécanisme de suivi	9
II. 7. Limites de l'étude et difficultés rencontrées.....	9
II. 8. Leçons apprises.....	10
III. Résultats de l'étude	13
III .1 . Liste des indicateurs de suivi de la PNPS.....	13
Indicateurs de suivi de la PNPS	14
III. 2. Métadonnées des indicateurs de suivi de la PNPS	17
III.3. Situation de référence des indicateurs de suivi	39
III.4. Mécanisme de suivi de la PNPS.....	42
IV. Conclusion	48
V. Recommandations	48
VI. Références bibliographiques	49
VII. Annexe	50
Annexe 1 : Grille de revue documentaire	50
Annexe2 : Guide d'examen et de validation des indicateurs	51
Annexe3 : Maquette pour la définition des métadonnées des indicateurs de suivi- évaluation de la politique nationale de protection sociale	52
Annexe 4 : Outils de collecte des données secondaires quantitatives	53
Annexe 5 : Guide d'entretien adressé aux acteurs de mise en œuvre de la PNPS	54
Annexe 6 : TDR de l'étude.....	58

Liste des sigles et abréviations

ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi

CARFO : Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires

CNAMU : Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle

CNPS : Conseil National pour la Protection Sociale

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

DGESS : Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles

INSD : Institut National de la Statistique et de la démographie

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

MFPTSS : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et la Sécurité Sociale

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAO : Plan d'Action Opérationnel

PM : Premier Ministère

PNPS : Politique Nationale de Protection Sociale

RAMU : Régime D'Assurance Maladie Universelle

SMART : Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réalisable, Temporel

SP : Secrétariat Permanent

TDR : Termes de Référence

PARTIE I : CADRE INTRODUCTIF ET METHODOLOGIQUE

I. Introduction

I.1. Contexte et justification de l'étude

Le Gouvernement Burkinabè a adopté en septembre 2012, la Politique nationale de protection sociale (PNPS) et son Plan d'actions opérationnel (PAO/PNPS).

La protection sociale est définie comme un ensemble d'interventions publiques qui aident les ménages et individus à mieux gérer les risques et à réduire leur vulnérabilité et leur pauvreté en leur assurant un meilleur accès aux services sociaux et à l'emploi. Aussi, dispose-t-elle de quatre (04) instruments à savoir : les filets sociaux de sécurité, l'assurance sociale, la réglementation sociale ainsi que les services d'aides sociales.

La PNPS a pour objectif global de contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les couches sociales par (i) le développement de mécanismes adéquats et pérennes de prévention et de couverture des risques majeurs et de gestion des chocs et (ii) l'extension de l'assurance sociale à toutes les catégories de travailleurs et l'élargissement de la gamme des prestations à tous les risques sociaux.

La mise en œuvre de la Politique se fait à travers six (06) programmes à savoir : (i) l'amélioration des transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables ; (ii) l'amélioration de l'accès de tous, notamment des populations pauvres et des groupes vulnérables aux services sociaux de base ; (iii) la promotion et sécurisation de l'emploi et l'accès à un revenu minimal pour chaque Burkinabè ; (iv) l'amélioration et l'extension de la couverture sociale des travailleurs des secteurs formel et informel ; (v) l'amélioration de la gouvernance ; (vi) le renforcement des capacités. Chaque programme comporte un objectif général, des objectifs spécifiques auxquels sont associés des résultats attendus et des actions prioritaires opérationnalisées par des activités.

Pour le suivi évaluation de la mise en œuvre de la politique, un dispositif institutionnel a été mis en place par décret n°2013-492/PRES/PM/MASSN/MFPTSS/MEF du 20 juin 2013. Il comporte un organe d'orientation et de décision, le Conseil national pour la protection sociale (CNPS) et des organes de coordination à savoir : le Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale (SP/CNPS), les cellules interministérielles spécialisées chargées respectivement des filets sociaux et de l'assurance sociale et les cellules régionales de la protection sociale.

Le suivi évaluation de la PNPS requiert au préalable que des indicateurs soient définis pour suivre l'évolution des performances du domaine de la protection sociale. Mais l'élaboration du document de politique n'a pas été accompagnée d'indicateurs devant permettre le suivi de sa mise en œuvre. L'inexistence d'indicateurs pour le suivi des performances en matière de protection sociale ne permet pas un bon suivi évaluation des progrès enregistrés dans le domaine.

Un cabinet d'études a été recruté courant 2017 pour la définition d'indicateurs en vue du suivi de la politique mais les indicateurs proposés ne permettent pas d'atteindre les objectifs.

Le Conseil national pour la protection sociale, en sa session du 22 juin 2018, a recommandé, fort de l'engagement technique et financier de l'UNICEF manifesté au cours de ladite session, de reprendre l'étude afin de disposer d'un cadre de suivi-évaluation plus pertinent pour le suivi de la Politique nationale de protection sociale.

I.2. Objectifs de l'étude

L'objectif général de la mission de consultance est de proposer et/ou d'élaborer des indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique nationale de protection sociale (PNPS), en s'appuyant sur le travail déjà fait par le premier cabinet d'études et les expériences d'autres pays en la matière. De façon spécifique, il s'agit de :

- examiner les propositions d'indicateurs faites par la mission de consultance afin de s'assurer de leur pertinence et efficacité pour le suivi de la PNPS;
- retenir, reformuler et/ou formuler des indicateurs SMART pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la PNPS ;
- élaborer les métadonnées des indicateurs proposés ;
- établir la situation de référence ;
- élaborer les outils pour un suivi efficace des indicateurs.

I.3. Résultats attendus de l'étude

A l'issue de cette étude, il est attendu les résultats ci-après:

- des indicateurs SMART sont retenus pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la PNPS. Ces indicateurs devront se focaliser essentiellement sur les besoins de suivi régulier de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale.
- les métadonnées des indicateurs proposés sont élaborées ;
- la situation de référence est établie ;
- les outils de suivi des indicateurs sont élaborés.

Cinq (5) livrables sont attendus

Livrable 1 : un rapport de démarrage de la mission comprenant une note de cadrage et un plan de travail détaillé sera déposé auprès du Secrétariat permanent du conseil national pour la protection sociale (SP-CNPS) au Premier Ministère en trois (03) exemplaires en version papier et en version électronique.

Livrable 2 : un rapport provisoire sur les indicateurs retenus et les métadonnées sera également déposé dans les mêmes conditions.

Livrable 3 : un rapport provisoire sur la situation de référence des indicateurs retenus.

Livrable 4 : un rapport provisoire sur le mécanisme de suivi évaluation de la PNPS (manuel de procédures, outils de collecte de données, coût annuel de renseignement des indicateurs de suivi).

Livrable 5 : Le rapport final de l'étude sera transmis dans les mêmes conditions.

II. Méthodologie de l'étude

Le processus de définition des indicateurs de suivi de la PNPS a été participatif. L'étude a été réalisée sous la supervision étroite d'un comité de suivi interministériel mis en place au niveau du SP/CNPS, regroupant l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PNPS. Sa réalisation a suivi les étapes suivantes :

- ✓ revue documentaire ;
- ✓ examen des indicateurs proposés par la mission de consultance ;
- ✓ actualisation des indicateurs proposés ;
- ✓ définition des métadonnées ;
- ✓ établissement d'une situation de référence ;
- ✓ élaboration d'un mécanisme de suivi ;
- ✓ validation des livrables.

II.1. Revue documentaire

Après une rencontre de cadrage qui a abouti à l'élaboration du rapport de démarrage, les consultants ont, dans un premier temps, procédé à une revue des documents de la PNPS ainsi que d'autres documents pertinents pour mieux comprendre les différents axes de la politique, ses objectifs et les cibles fixées. La revue de ces documents a permis d'identifier les différents niveaux de résultats de la PNPS et de comprendre la théorie du changement qui sous-tend son élaboration. Ainsi, les résultats d'intrants, extrants, effets et impacts de la PNPS ont été identifiés à travers cette revue. D'autres documents pertinents tels que les rapports de mise en œuvre de filets sociaux au Burkina Faso et les rapports d'activités en lien avec la protection sociale ont été examinés. Cette revue complémentaire a permis de prendre en compte d'autres indicateurs et sources de données sur la protection sociale. Une grille de revue documentaire a été utilisée pour s'assurer de la pertinence et de la qualité des documents consultés.

II.2. Examen des propositions des indicateurs de la première mission de consultance

Les 6 axes de la PNPS ont été décomposés en des objectifs spécifiques et mesurables. La pertinence des indicateurs proposés a été appréciée à l'aide d'une grille d'analyse des indicateurs. Cette grille définit un certain nombre de critères qu'un indicateur doit respecter pour être SMART (spécifique, mesurable, accessible, réaliste et temporel). Les principaux critères utilisés sont : l'association de l'indicateur à un objectif spécifique de la PNPS et le coût pour le renseigner. Ainsi, tout indicateur qui ne mesure pas un objectif spécifique était jugé non pertinent et donc éliminé. Aussi, tout indicateur qui ne peut être renseigné avec les données des enquêtes déjà réalisées était jugé trop coûteux.

L'application de la grille d'analyse à l'ensemble des indicateurs a permis d'éliminer certains indicateurs et d'identifier le gap d'indicateurs à combler pour obtenir une liste exhaustive.

II.3. Actualisation des indicateurs retenus

Les indicateurs retenus ont été reformulés si nécessaire pour les rendre spécifiques et faciles à renseigner. Pour ce faire, un atelier a été organisé les 21 et 22 janvier 2020 au cours duquel les participants, venant des structures impliquées dans la mise en œuvre de la PNPS, ont examiné les indicateurs proposés, retenu et suggéré des améliorations et des remplacements d'indicateurs. Ils ont également renseigné le guide d'entretien proposé par les Consultants pour partager leurs expériences dans la mise en œuvre de la PNPS et suggérer des actions pour améliorer le dispositif de suivi.

L'atelier a également permis d'identifier les sources de données pour renseigner les indicateurs afin d'établir la situation de référence et assurer le suivi régulier de la mise en œuvre de la PNPS.

La gestion axée sur les résultats a été utilisée pour classer les indicateurs en intrants, extrants, effets ou résultats intermédiaires et impacts (objectifs ultimes de la PNPS). La liste provisoire des indicateurs retenus a été présentée au comité de suivi pour amendement. Les observations formulées ont permis d'améliorer ces indicateurs.

II.4. Elaboration des métadonnées des indicateurs retenus

Un indicateur sans métadonnées est difficile à renseigner, voir à interpréter. Eu égard à cela, il est important de fournir l'ensemble des informations permettant d'utiliser convenablement les indicateurs dans le cadre du suivi des interventions.

Pour la présente étude, un canevas standard comprenant la définition de l'indicateur, son mode de calcul, la source de données, la fréquence de collecte des données, les limites de l'indicateur, la structure responsable de son renseignement, l'interprétation, le niveau de résultats associé, et la méthode de

production des données a été utilisé pour définir les métadonnées des indicateurs retenus.

Chaque concept présent dans la définition de l'indicateur a été défini de façon opérationnelle pour faciliter la collecte des données et renseigner ainsi l'indicateur. Ces définitions proviennent des sources officielles au niveau national et international.

II. 5. Etablissement de la situation de référence

La situation de référence permet d'apprécier les performances de la PNPS en termes de résultats. Elle est établie en principe avant la mise en œuvre la politique. Pour la PNPS, la situation de référence devrait être établie avant 2013, année de sa mise en œuvre effective. En l'absence de cette situation, l'année 2014 a été retenue comme situation de référence. Ainsi, les données disponibles depuis 2014 ont été exploitées pour renseigner les indicateurs retenus pour le suivi de la PNPS. La situation de référence a été établie par programme, puis sous-programme de la PNPS. Pour les indicateurs sans données, des recommandations ont été formulées pour améliorer les dispositifs de collectes afin de pouvoir renseigner ces indicateurs.

II.6. Elaboration d'un mécanisme de suivi

Cette activité a été la dernière étape de l'étude. Le plan du mécanisme proposé est basé sur les indicateurs de suivi retenus. Il décrit les acteurs impliqués dans le suivi de la PNPS, leurs rôles et responsabilités dans la collecte et l'analyse des données, ainsi que le rapportage des résultats, le plan de rapportage, de dissémination des résultats et le calendrier de réalisation des différentes activités de suivi.

II. 7. Limites de l'étude et difficultés rencontrées

La démarche méthodologique adoptée comporte certaines limites majeures qu'il convient de souligner pour une meilleure appréciation des résultats. Par ailleurs, certaines difficultés ont entravé la réalisation de l'étude.

II.7.1. Limites de l'étude

La situation de référence devrait être établie avant la mise en œuvre de la PNPS pour apprécier ses performances au cours du temps. Toutefois, le fait qu'elle ait été établie après la mise en œuvre de la politique peut introduire un biais, notamment une sous-estimation dans l'évaluation des performances. En effet, certains changements imputables à la PNPS n'ont pas pu être captés. De plus, certaines données manquent pour renseigner les indicateurs de suivi et ne pourront malheureusement pas être produites car les besoins n'ont pas été exprimés à l'époque.

II.7.2. Difficultés rencontrées

La réalisation de l'étude a connu certaines difficultés liées à l'absence de données pour certains indicateurs et à l'apparition de la maladie du corona virus. En effet, certains indicateurs jugés pertinents pour mieux apprécier l'atteinte des objectifs spécifiques ont été abandonnés au profit d'autres indicateurs (proxy) par manque de données. Par exemple, la prévalence de la malnutrition aiguë devrait être calculée pour les enfants issus des ménages pauvres et vulnérables pour mieux apprécier l'impact de la PNPS sur ce groupe. Mais, faute de données sur ce groupe spécifique, l'indicateur a été calculé pour l'ensemble des enfants. Aussi, certaines données ont manqué pour l'établissement de la situation de référence car elles n'ont pas encore été produites.

Avec l'apparition de la covid-19 et l'imposition de mesures barrières par le gouvernement, certaines réunions du comité ont été reportées et cela a donc entraîné un retard dans la réalisation de l'étude. Le comité a par la suite organisé le télétravail pour valider certains travaux des Consultants.

II. 8. Leçons apprises

L'implication de tous les acteurs de mise en œuvre de la PNPS dans le processus de réalisation de l'étude a permis aux consultants de proposer des indicateurs réalistes qui peuvent être renseignés à moindre coût. En effet, le partage d'expériences des acteurs a permis d'anticiper les contraintes majeures du suivi régulier de la mise en œuvre de la PNPS.

L'atelier de collecte de données et d'indicateurs a fortement contribué à la formulation et au choix des indicateurs de suivi. Il a également permis de recenser les difficultés rencontrées par les acteurs dans la production des données ainsi que la faiblesse de leur dispositif de collecte.

Enfin, la prise en compte de l'établissement d'une situation de référence comme livrable de l'étude a permis d'affiner davantage les indicateurs de suivi car des difficultés ont été rencontrées pendant la phase de collecte des données auprès des structures.

Au regard de ce qui précède, les consultants encouragent une forte implication des acteurs de mise en œuvre tout au long du processus d'élaboration des dispositifs de suivi d'autres politiques. Ils suggèrent également que l'établissement d'une situation de référence pour des dispositifs utilisant des données secondaires soit toujours pris en compte dans l'élaboration des indicateurs car cela permet aux consultants de proposer des indicateurs réalistes.

PARTIE II : RESULTATS DE L'ETUDE

Conformément aux TDR, la mission a produit trois livrables qui sont présentés dans cette partie relative aux résultats. Il s'agit de :

1. la liste des indicateurs de suivi et leurs métadonnées ;
2. la situation de référence basée sur les indicateurs retenus ;
3. le mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la PNPS.

III. Résultats de l'étude

III .1 . Liste des indicateurs de suivi de la PNPS

Le processus de définition des indicateurs a permis de retenir une liste minimale d'indicateurs pour apprécier les performances de la mise en œuvre de la PNPS. Au total, 20 indicateurs ont été retenus et classés en indicateurs d'extrants, d'effets et d'impact. Chaque indicateur est associé à un objectif spécifique de la PNPS. Les métadonnées des indicateurs ont été définies pour faciliter leur renseignement et leur interprétation.

En rappel, les indicateurs de suivi sont classés selon les différents niveaux de résultats : intrant, extrant, effet et impact. Ces niveaux de résultats dérivent de la théorie du changement qui décrit un ensemble de liens entre les activités d'un projet et ses objectifs visés. Chaque indicateur mesure les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats attendus.

Intrant : Les intrants sont les ressources humaines, financières, matériels, expertise, etc. nécessaires pour réaliser les activités inscrites dans le plan d'actions de la PNPS. Il s'agit du premier niveau de résultat. Les indicateurs d'intrant permettent donc de mesurer le niveau de mobilisation des ressources de la PNPS.

Extrant : C'est un résultat tangible ou intangible résultant directement de la réalisation des activités de la PNPS avec les ressources mobilisées. Par exemple, le renforcement des capacités des acteurs en protection social est un résultat d'extrant et il peut être vérifié en utilisant comme indicateur : le nombre total d'acteurs formés sur une thématique de protection sociale. Il s'agit du deuxième niveau de résultat qui est sous le contrôle de la PNPS.

Effet : Les effets constituent le troisième niveau de résultats et sont les changements significatifs sur les bénéficiaires imputables à la mise en œuvre de la PNPS. Contrairement aux intrants et extrants, les effets peuvent ne pas se produire car ils sont hors du contrôle direct de la PNPS. Par exemple, un transfert monétaire aux ménages pauvres destiné à l'achat de vivres pourra ne pas améliorer l'état nutritionnel des enfants si ce transfert est utilisé à d'autres fins.

Impact : L'impact est le quatrième niveau de résultat et est le changement indirect ou à long terme de la PNPS. Comme l'effet, l'impact n'est pas sous le contrôle direct de la PNPS. Par exemple, la réduction de la pauvreté est un impact que la PNPS contribue à réaliser, mais elle dépend également d'autres interventions qui sont hors de contrôle de la PNPS. L'impact est mesuré généralement après la fin de mise en œuvre de la politique.

Le tableau suivant présente la liste des indicateurs de suivi de la PNPS. Ils sont classés selon le niveau de résultats (impact, effet et extrant).

Indicateurs de suivi de la PNPS

N°	Niveau de résultat	Indicateurs de suivi	Objectifs spécifique de la PNPS	Programme PNPS
1	Impact	Incidence (%) de la pauvreté multidimensionnelle	Contribuer à réduire le niveau de pauvreté globale de la population	BUT de la PNPS
2		Incidence (%) de la pauvreté monétaire	Contribuer à réduire le niveau de pauvreté monétaire de la population	
3	Effet	Proportion (%) de ménages qui ont un score de consommation alimentaire acceptable		Programme 1 : Amélioration des transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables
4		Proportion (%) d'enfants âgés de 6-23 mois ayant reçu une alimentation minimum acceptable		
5		Prévalence (%) de la malnutrition aigüe chez les enfants de 0-59 mois		
6		Taux (%) d'achèvement des filles au post primaire		Programme 2 : Amélioration de l'accès de tous, notamment des populations pauvres et des groupes vulnérables aux services sociaux de base
7		Taux (%) d'insertion des jeunes via le Service Public de l'Emploi (SPE)		Programme 3 : Promotion et sécurisation de l'emploi et accès à un revenu minimal pour chaque Burkinabè
8		Evolution de l'effectif des bénéficiaires de prestations de sécurité sociale		Programme 4 : Amélioration et extension de la couverture sociale des travailleurs des secteurs formel et informel
9		Proportion(%) de personnes indigentes affiliées à la CNAMU		

N°	Niveau de résultat	Indicateurs de suivi	Objectifs spécifique de la PNPS	Programme PNPS
10	Extrant	Proportion (%) des communes qui disposent d'un service social fonctionnel	Objectif spécifique 1 : Doter toutes les communes d'un service social fonctionnel	Programme 1 : Amélioration des transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables
11		Proportion (%) de la population vulnérable qui bénéficie de transferts monétaire avec ou sans contre partie	Objectif spécifique 2 : Accroître les transferts sociaux (monétaire et en nature) pour les plus pauvres et les plus vulnérables	
12		Proportion (%) de la population vulnérable du registre social ayant bénéficié d'un type de transfert en nature sous forme de vivres respectant les normes de sécurité alimentaire	Objectif spécifique 3 : Assurer une sécurité alimentaire des ménages pauvres et vulnérables	
13		Pourcentage d'écoles primaires ayant bénéficié de cantines scolaires au cours de l'année scolaire	Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accès des enfants vulnérables à l'éducation primaire	Programme 2 : Amélioration de l'accès de tous, notamment des populations pauvres et des groupes vulnérables aux services sociaux de base
14		Nombre de filles ayant bénéficié d'une nouvelle bourse au post primaire au cours de l'année scolaire	Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès des enfants vulnérables à l'éducation post primaire	
15		Nombre moyen d'emplois décents créés par an	Objectif : Favoriser l'accès au marché du travail et aux opportunités génératrices de revenus	Programme 3 : Promotion et sécurisation de l'emploi et accès à un revenu minimal pour chaque Burkinabè
16		Evolution du nombre de travailleurs couverts par les programmes d'assurance sociale	Objectif :	Programme 4 : Amélioration et extension de la couverture sociale d

N°	Niveau de résultat	Indicateurs de suivi	Objectifs spécifique de la PNPS	Programme PNPS
			Améliorer la couverture sociale des travailleurs des secteurs formels et informels	travailleurs des secteurs formel et informel
17		Taux d'accroissement annuel (%) des fonds alloués à la protection sociale	Objectif : Accroître le financement de la protection sociale	Programme 5 : Amélioration de la gouvernance
18		Proportion de recommandations issues des sessions du CNPS complètement mises en œuvre	Objectif 3 : Assurer la mise en œuvre des recommandations des sessions des instances de la PNPS	
19		Nombre d'acteurs formés en protection sociale sur une thématique de protection sociale	Objectif 1 : Renforcer les capacités des acteurs de la PNPS en protection sociale	Programme 6 : Renforcement des capacités
20		Nombre d'études ou évaluations sur la protection sociale réalisées chaque année	Objectif 2 : Produire des évidences pour orienter les actions de la mise en œuvre de la PNPS	

III. 2. Métadonnées des indicateurs de suivi de la PNPS

Les indicateurs ont été classés suivant les 6 programmes de la PNPS et selon un modèle de gestion axée sur les résultats (impact, effet, extrant).

III.2.1. Impact de la PNPS

Indicateur 1

Titre de l'indicateur	Incidence (%) de la pauvreté multidimensionnelle
Objectif de la PNPS	Contribuer à réduire le niveau de pauvreté globale de la population
Population cible	Personnes résidant dans les ménages ordinaires du Burkina Faso
Définition de concepts	<p>Est considérée pauvre multi dimensionnellement, toute personne habitant dans un ménage ordinaire dont les conditions de vie sont inférieures à un certain seuil (ligne de pauvreté non monétaire) défini.</p> <p>La pauvreté multidimensionnelle prend en compte la mortalité infantile, la nutrition, la scolarisation, l'assainissement, l'eau potable, la source d'énergie utilisée et les caractéristiques du logement</p>
Formule de calcul	<p>Numérateur (N): nombre de personnes multi dimensionnellement pauvres</p> <p>Dénominateur (D): nombre total de personnes résidant dans les ménages ordinaires</p> <p>Formule : $N/D \times 100$</p>
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Enquête sur les conditions de vie des ménages
Fréquence de collecte des données	Tous les trois ans
Type de désagrégation des données	Milieu de résidence (Urbain, Rural), Région
Structure responsable	INSD
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit une hausse de la pauvreté globale et de la vulnérabilité de la population
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Impact
Limites éventuelles	

Indicateur 2

Titre de l'indicateur	Incidence (%) de la pauvreté monétaire
Objectif de la PNPS	Contribuer à réduire le niveau de pauvreté monétaire de la population
Population cible	Personnes résidant dans les ménages ordinaires du Burkina Faso
Définition de concepts	Est considérée monétairement pauvre, toute personne habitant dans un ménage ordinaire dont la dépense annuelle par personne est inférieure à un certain seuil (ligne de pauvreté) défini. Cette ligne était de 153 530 FCFA par personne adulte par an en 2014 au Burkina Faso
Formule de calcul	Numérateur (N): nombre de personnes monétairement pauvres Dénominateur (D): nombre total de personnes résidant dans les ménages ordinaires Formule : $N/D \times 100$
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Enquête sur les conditions de vie des ménages
Fréquence de collecte des données	Tous les trois ans
Type de désagrégation des données	Milieu de résidence (Urbain, Rural), Région (13 régions)
Structure responsable	INSD
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit un accroissement de la pauvreté monétaire et de la vulnérabilité de la population
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Impact
Limites éventuelles	L'indicateur ne prend pas nécessairement en compte la dimension non monétaire de la pauvreté. Il s'agit des dimensions santé, éducation, hygiène, assainissement et qualité du logement

III.2.2. Indicateurs de suivi du programme 1 : Amélioration des transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables

Indicateur 3

Titre de l'indicateur	Proportion (%) de ménages qui ont un score de consommation alimentaire acceptable
Objectif de la PNPS	Assurer une sécurité alimentaire des ménages pauvres et vulnérables
Population cible	Ménages pauvres et vulnérables
Définition de concepts	Le score de consommation alimentaire est calculé sur la base de la diversité alimentaire et la fréquence de consommation de différents groupes d'aliments (9 groupes) les 7 derniers jours. Il est dit acceptable s'il est supérieur à 35 Les ménages vulnérables sont ceux identifiées selon des critères définis lors du ciblage
Formule de calcul	Numérateur (N): nombre de ménages ayant un score alimentaire acceptable Dénominateur (D): nombre total de ménages Formule : $N/D \times 100$
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Enquête nationale nutritionnelle
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	Milieu de résidence (urbain et rural), région
Structure responsable	DGESS Ministère en charge de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit une amélioration de la sécurité alimentaire des ménages pauvres et vulnérables
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Effet

Limites éventuelles

Le score reflète seulement la consommation sur la période de rappel (généralement une semaine) mais ne capture pas les variations saisonnières

Indicateur 4

Titre de l'indicateur	Proportion (%) des enfants de 6-23 mois ayant une alimentation minimale acceptable
Objectif de la PNPS	Améliorer l'état nutritionnel des enfants pauvres et vulnérables
Population cible	Enfants de 6-23 mois
Définition de concepts	Un enfant est en situation est supplémenté en vitamine A si s'il a bénéficié d'une prise de vitamine A comme complément alimentaire au cours des 6 derniers mois
Formule de calcul	Numérateur (N): nombre de d'enfants de 6-59 mois supplémentés en vitamine A Dénominateur (D): nombre total d'enfants de 6-59 mois Formule : $N/D \times 100$
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Enquête nutritionnelle nationale
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	Région, province
Structure responsable	DGESS Ministère de la santé, Direction de la nutrition
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit une amélioration de la couverture des enfants en vitamine A
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Effet
Limites éventuelles	

Indicateur 5

Titre de l'indicateur	Prévalence (%) de la malnutrition aigüe chez les enfants de 0-59 mois
Objectif de la PNPS	Améliorer l'état nutritionnel des enfants pauvres et vulnérables
Population cible	Enfants de 0-59 mois
Définition de concepts	Un enfant de moins de 5 ans est en situation de malnutrition aigüe si l'émaciation exprimée par un z-score du poids-pour-taille (PTZ) est inférieure à deux écarts types de la médiane de la population de référence de l'OMS 2016. Les enfants vulnérables sont ceux identifiés selon des critères définis lors du ciblage
Formule de calcul	Numérateur (N): nombre de d'enfants de 0-59 mois en situation de malnutrition aigüe Dénominateur (D): nombre total d'enfants de 0-59 mois Formule : $N/D \times 100$
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Enquête nutritionnelle nationale
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	Région, province
Structure responsable	DGESS Ministère de la santé, Direction de la nutrition
Interprétation	Une baisse du niveau de l'indicateur traduit une amélioration de l'état nutritionnel
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Effet
Limites éventuelles	Il ne permet pas de distinguer les déficiences alimentaires de longue durée (retard de croissance) de celles qui sont récentes (émaciation)

Indicateur 10

Titre de l'indicateur	Proportion (%) des communes qui disposent d'un service social fonctionnel
Objectif de la PNPS	Doter toutes les communes d'un service social fonctionnel
Population cible	Communes du Burkina Faso
Définition de concepts	
Formule de calcul	Numérateur (N): nombre de communes disposant d'un service d'aide social fonctionnel Dénominateur (D): nombre total de communes Formule : $N/D \times 100$
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Collecte de données administratives du registre social, rapports bilan de la mise en œuvre de la PNPS
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	Néant
Structure responsable	DGESS du ministère en charge de la solidarité nationale
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit une amélioration la couverture des prestations en services sociaux
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Extrant
Limites éventuelles	L'indicateur ne mesure pas la qualité des services sociaux offerts

Indicateur 11

Titre de l'indicateur	Proportion (%) de la population vulnérable qui bénéficie de transferts monétaire avec ou sans contre partie
Objectif de la PNPS	Accroître les transferts sociaux monétaires pour les plus pauvres et les plus vulnérables
Population cible	Personnes pauvres et vulnérables
Définition de concepts	Les personnes vulnérables sont celles identifiées selon des critères définis lors du ciblage
Formule de calcul	Numérateur (N): nombre de personnes vulnérables du registre social ayant reçu au moins un transfert monétaire Dénominateur (D): nombre total de personnes vulnérables du registre social Formule : $N/D \times 100$
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Collecte de données administratives du registre social, rapports bilan de la mise en œuvre de la PNPS
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	Sexe (Homme, Femme)
Structure responsable	SP/CNPS Structures d'appui : DGESS du ministère en charge de l'agriculture et celles des ministères en charge de la solidarité nationale et de l'emploi)
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit une amélioration de la couverture en transferts monétaires au profit des personnes vulnérables
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Extrans
Limites éventuelles	L'indicateur ne renseigne pas sur le montant des transferts afin de juger s'il est suffisant ou pas

Indicateur 12

Titre de l'indicateur	Proportion (%) de la population vulnérable du registre social ayant bénéficié d'un type de transfert en nature sous forme de vivres respectant les normes de sécurité alimentaire
Objectif de la PNPS	Assurer une sécurité alimentaire des ménages pauvres et vulnérables
Population cible	Personnes pauvres et vulnérables
Définition de concepts	Les personnes vulnérables sont celles identifiées selon des critères définis lors du ciblage
Formule de calcul	Numérateur (N): nombre de personnes vulnérables du registre social ayant bénéficié d'un type de transfert en nature sous forme de vivres respectant les normes de sécurité alimentaire Dénominateur (D): nombre total de personnes vulnérables du registre social Formule : $N/D \times 100$
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Collecte de données administratives du registre social, rapports bilan de la mise en œuvre de la PNPS
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	Sexe (homme et femme) et milieu de résidence (urbain et rural)
Structure responsable	SP/CNPS Structure d'appui : SP/CNSA
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit une amélioration de la couverture en transferts monétaires au profit des personnes vulnérables
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Extrant
Limites éventuelles	

III.2.3. Indicateurs de suivi du programme 2 : Amélioration de l'accès de tous, notamment des populations pauvres et des groupes vulnérables aux services sociaux de base

Indicateur 6

Titre de l'indicateur	Taux (%) d'achèvement des filles au post-primaire
Objectif de la PNPS	Améliorer l'accès le maintien des couches vulnérables, notamment les filles à l'éducation post-primaire
Population cible	Filles âgées de 12 à 15 ans
Définition de concepts	Le cycle post-primaire regroupe les classes de la 6 ^e à la 3 ^e
Formule de calcul	Numérateur (N): nombre total d'élèves filles non redoublantes en classe de 3 ^{ème} ; Dénominateur (D): nombre total filles âgées de 15 ans Formule : $N/D \times 100$
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Enquête statistique annuelle de l'enseignement post-primaire
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	
Structure responsable	DGESS du Ministère en charge de l'éducation nationale
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit une amélioration de l'accès et le maintien des filles à l'éducation post-primaire
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Effet
Limites éventuelles	L'indicateur ne mesure pas la qualité de l'éducation au post-primaire

Indicateur 13

Titre de l'indicateur	Pourcentage d'écoles primaires ayant bénéficié de cantines scolaires au cours de l'année
Objectif de la PNPS	Améliorer l'accès et le maintien des enfants vulnérables à l'éducation primaire
Population cible	Ecoles primaires
Définition de concepts	Néant
Formule de calcul	Numérateur (N): Nombre d'écoles primaires publiques ayant bénéficié de cantines scolaires au cours de l'année scolaire Dénominateur (D): Nombre total d'écoles primaires fonctionnelles Formule : $N/D \times 100$
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Enquête statistique annuelle de l'enseignement primaire
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	Région, Province, Commune
Structure responsable	DGESS du Ministère en charge de l'éducation nationale
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit une amélioration de l'accès et du maintien des populations pauvres à l'éducation
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Extrant
Limites éventuelles	L'indicateur ne mesure pas la qualité ni la quantité de la cantine scolaire

Indicateur 14

Titre de l'indicateur	Nombre de filles ayant bénéficié d'une bourse au post primaire au cours de l'année scolaire
Objectif de la PNPS	Améliorer l'accès et le maintien des enfants vulnérables à l'éducation post primaire
Population cible	Filles inscrites au post primaire
Définition de concepts	Le cycle post-primaire regroupe les classes de la 6 ^e à la 3 ^e
Formule de calcul	Sommation des effectifs de filles ayant bénéficié d'une bourse scolaire
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Enquête statistique annuelle de l'enseignement post primaire
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	
Structure responsable	DGESS du Ministère en charge de l'éducation nationale (DIOSPB)
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit une amélioration de l'accès et le maintien des filles à l'éducation post-primaire
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Extrant
Limites éventuelles	

III.2.4. Indicateurs de suivi du programme 3 : Promotion et sécurisation de l'emploi et accès à un revenu minimal pour chaque Burkinabè

Indicateur 7

Titre de l'indicateur	Taux (%) d'insertion des jeunes via le Service Public de l'Emploi (SPE)
Objectif de la PNPS	Favoriser l'accès au marché du travail et aux opportunités génératrices de revenus aux jeunes
Population cible	Jeunes chercheurs d'emplois
Définition de concepts	Insertion professionnelle : obtention d'un emploi via une structure publique de promotion de l'emploi.
Formule de calcul	Numérateur (N): nombre de jeunes ayant obtenu un emploi via le SPE Dénominateur (D): nombre total des jeunes chômeurs en année t Formule : $N/D \times 100$
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Collecte de données administratives auprès des structures publiques de promotion de l'emploi
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	National, régional, âge, sexe
Structure responsable	DCESS du ministère en charge de l'emploi
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit une forte dynamique de promotion de l'emploi des jeunes via le SPE est forte
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Effet
Limites éventuelles	Ne tient pas compte de certains recrutements dans le secteur privé

Indicateur 16

Titre de l'indicateur	Nombre moyen d'emplois décents créés par an
Objectif de la PNPS	Favoriser l'accès au marché du travail et aux opportunités génératrices de revenus
Population cible	Population jeune active
Définition de concepts	<p>Les personnes actives sont celles en âge de travailler qui sont disponibles pour occuper un emploi</p> <p>Emploi décent : toute forme d'emploi (formel ou non formel) qui donne droit à une rémunération appropriée, et à une protection sociale adéquate, qui est exercé dans le respect des droits de travail avec l'institution formelle d'un dialogue social entre employeurs et employés.</p>
Formule de calcul	Somation du nombre d'emplois décents créés au cours de l'année t
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Données administratives sur les travailleurs immatriculés de la CNSS et sur les recrutements du ministère en charge de la Fonction publique
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	Sexe (homme et femme)
Structure responsable	DGESS du ministère en charge de l'emploi et de la jeunesse
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit une amélioration de la qualité des emplois créés au niveau national
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Effet
Limites éventuelles	

III.2.5. Indicateurs de suivi du programme 4 : Amélioration et extension de la couverture sociale des travailleurs des secteurs formel et informel

Indicateur 8

Titre de l'indicateur	Evolution de l'effectif des bénéficiaires de prestations de sécurité sociale
Objectif de la PNPS	Etendre et accroître le bénéfice des prestations sociales aux travailleurs du formel et aux catégories de travailleurs exclus du système de sécurité sociale
Population cible	Travailleurs des secteurs formel et informel
Définition de concepts	
Formule de calcul	Numérateur (N): nombre de bénéficiaires des prestations de sécurité sociale en année n - nombre de bénéficiaires des prestations de sécurité sociale en année n-1 Dénominateur (D): nombre de bénéficiaires des prestations de sécurité sociale en année n-1 Formule : $N/D \times 100$
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Collecte de données administratives auprès de la CNSS et de la CARFO, CNAMU
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	Sexe (homme, femme)
Structure responsable	DGESS Ministère en charge de la sécurité sociale
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit un accroissement du nombre de bénéficiaires de prestations de sécurité sociale.
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Effet
Limites éventuelles	

Indicateur 9

Titre de l'indicateur	Proportion(%) de personnes indigentes affiliées à la CNAMU
Objectif de la PNPS	Accroître l'accès des populations vulnérables à l'assurance maladie universelle
Population cible	Personnes indigentes
Définition de concepts	Les personnes indigentes sont celles identifiées selon des critères définis lors du ciblage
Formule de calcul	Numérateur (N): nombre de personnes indigentes du registre social affiliées au RAMU Dénominateur (D): nombre totale de personnes indigentes du registre social affiliés à la CNAMU Formule : $N/D \times 100$
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Collecte de données administratives auprès de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) et du registre social
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	Néant
Structure responsable	CNAMU
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit une amélioration de la couverture des personnes indigentes en assurance maladie
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Effet
Limites éventuelles	

Indicateur 16

Titre de l'indicateur	Evolution du nombre de travailleurs couverts par les programmes d'assurance sociale
Objectif de la PNPS	Améliorer la couverture sociale des travailleurs des secteurs formels et informels
Population cible	travailleurs immatriculés à un programme d'assurance sociale
Définition de concepts	Néant
Formule de calcul	<p>Numérateur (N) : nombre de travailleurs immatriculés à l'année (n) - nombre de travailleurs immatriculés à l'année (n-1)</p> <p>Dénominateur (D) : nombre de travailleurs immatriculés à l'année (n-1)</p>
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Collecte de données administrative de la CNSS, CARFO et DGPS / DPM
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	Hommes/femmes ; programme (CNSS, CARFO, mutuelles ; CNAMU)
Structure responsable	DGESS du Ministère en charge de la fonction publique et de la protection sociale
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit une amélioration de la couverture sociale des travailleurs
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Extrant
Limites éventuelles	

III.2.6. Indicateurs de suivi du programme 5 : Amélioration de la gouvernance

Indicateur 17

Titre de l'indicateur	Taux d'accroissement annuel (%) des fonds alloués à la protection sociale
Objectif de la PNPS	Accroître le financement de la protection sociale
Population cible	Financement
Définition de concepts	
Formule de calcul	Numérateur (Nt):différence entre le montant des fonds alloués à la protection sociale de l'année t et celui de l'année t-1 Dénominateur (D): montant des fonds alloués à la protection sociale de l'année t Formule : $(Nt-Nt-1)/Nt-1 \times 100$
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Collecte de données administratives et rapports bilan de la mise en œuvre de la PNPS
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	
Structure responsable	SP/CNPS (compilation des différents rapports bilans)
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit un accroissement dans le temps des financements alloués à la protection sociale
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Extrant
Limites éventuelles	

Indicateur 18

Titre de l'indicateur	Proportion de recommandations issues des sessions du CNPS complètement mises en œuvre
Objectif de la PNPS	Assurer la mise en œuvre des recommandations des sessions des instances de la PNPS
Population cible	Recommandations assorties des sessions
Définition de concepts	
Formule de calcul	Numérateur (N): nombre de recommandations effectivement mises en œuvre Dénominateur (D): nombre total de recommandations formulées Formule : $N/D \times 100$
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Données administratives des rapports bilan de la mise en œuvre de la PNPS
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	
Structure responsable	SP/CNPS
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit une amélioration de la mise en œuvre des recommandations
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Extrant
Limites éventuelles	

III.2.7. Indicateurs de suivi du programme 6 : Renforcement des capacités

Indicateur 19

Titre de l'indicateur	Nombre d'acteurs formés sur au moins une thématique de protection sociale
Objectif de la PNPS	Renforcer les capacités des acteurs de la PNPS en protection sociale
Population cible	Acteurs
Définition de concepts	
Formule de calcul	Sommation des effectifs des acteurs formés sur au moins une thématique de protection sociale
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Données administratives des rapports bilan de la mise en œuvre de la PNPS
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	Sexe (homme et femme)
Structure responsable	SP/CNPS
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit une amélioration des capacités des acteurs en protection sociale
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Extrant
Limites éventuelles	Cet indicateur ne renseigne pas sur la qualité des programmes de formation

Indicateur 20

Titre de l'indicateur	Nombre d'études ou évaluations sur la protection sociale réalisées chaque année
Objectif de la PNPS	Produire des évidences pour orienter les actions de la mise en œuvre de la PNPS
Population cible	Etudes sur la protection sociale
Définition de concepts	
Formule de calcul	Somation des effectifs des études portant sur la thématique de protection sociale
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données administratives)	Données administratives des rapports bilan de la mise en œuvre de la PNPS
Fréquence de collecte des données	Annuelle
Type de désagrégation des données	
Structure responsable	SP/CNPS
Interprétation	Une augmentation du niveau de l'indicateur traduit une amélioration la production d'évidences sur la protection sociale
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	Extrant
Limites éventuelles	

III.3. Situation de référence des indicateurs de suivi

La situation de référence définit le niveau des indicateurs de suivi avant la mise en œuvre de l'intervention. Elle permet de fixer les priorités en termes d'actions et de mesurer les performances au fil du temps. Cependant, une situation de référence n'a pas été établie avant la mise en la PNPS. Le présent document présente le niveau des différents indicateurs depuis 2014.

Si certains indicateurs ont été complètement renseignés sur la période 2014-2019, d'autres, par contre, ont été partiellement ou pas du tout renseignés par manque de données. Ces données manquantes n'ont pas été produites car les besoins n'ont pas été exprimés auprès des structures productrices de données. Par ailleurs, la non effectivité du registre unique des personnes vulnérables rend impossible le calcul de certains indicateurs car le dénominateur provient de ce registre.

Les indicateurs d'impact tels que la pauvreté monétaire et la pauvreté multidimensionnelle ont été partiellement renseignés du fait du non-respect de la périodicité des enquêtes sur la pauvreté. En effet, l'enquête la plus récente qui a publié sur l'incidence de la pauvreté est l'Enquête Multisectorielle continue réalisée en 2014. La prochaine enquête a été réalisée en 2018, mais le chiffre sur la pauvreté n'est pas encore publié. S'agissant de la pauvreté multidimensionnelle, son incidence n'est pas systématiquement calculée dans les enquêtes, mais les données existent pour la calculer. Des initiatives sont en cours au niveau de l'INSD pour calculer cet indicateur en utilisant les données des enquêtes récentes.

S'agissant des autres indicateurs partiellement ou pas du tout renseignés, les données proviennent essentiellement de sources administratives. Ces données ne sont pas suffisamment organisées et archivées pour faciliter le calcul rétrospectif des indicateurs.

L'évolution de certains indicateurs suggère une amélioration des résultats de la PNPS. Par contre, d'autres indicateurs suggèrent une baisse des performances en termes de résultats sur la période 2014-2019.

C'est le cas du taux d'achèvement des filles au post primaire qui est passé de 22,3% en 2014 à 41,7% en 2019, tout en maintenant une tendance croissante sur la période. En revanche, la consommation alimentaire des ménages n'a pas connu une amélioration sur la période 2014-2018. En effet, le pourcentage de ménages ayant eu une consommation alimentaire acceptable est passé de 89% en 2014 à 76% en 2018.

S'agissant de l'état nutritionnel des enfants de 0-59 mois, il est resté pratiquement stable sur la période avec une prévalence fluctuant autour de 8%. L'exploitation des rapports d'activités et d'autres documents pourrait fournir des explications sur les performances observées. Le tableau suivant présente le niveau des indicateurs de suivi sur la période 2014-2019.

Situation de référence

N°	Niveau de résultat	Indicateurs de suivi	Valeur en 2014	Valeur en 2015	Valeur en 2016	Valeur en 2017	Valeur en 2018	Valeur en 2019
1	Impact	Incidence (%) de la pauvreté multidimensionnelle	nd	nd	nd	nd	nd	nd
2		Incidence (%) de la pauvreté monétaire	40,1%	nd	nd	nd	nd	nd
3	Effet	Proportion (%) de ménages qui ont un score de consommation alimentaire acceptable	89%	84%	84%	77%	76%	nd
4		Proportion (%) d'enfants âgés de 6-23 mois ayant reçu une alimentation minimum acceptable	11,4%	14,1%	20,9%	17,5%	18%	17,4%
5		Prévalence (%) de la malnutrition aigüe chez les enfants de 0-59 mois	8,6%	10,4%	7,6%	8,6%	8,5%	8,1%
6		Taux (%) d'achèvement des filles au post primaire	22,3%	24,8%	28,6%	35,3%	42,1%	41,7%
7		Taux (%) d'insertion des jeunes via le Service Public de l'Emploi (SPE)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
8		Evolution de l'effectif des bénéficiaires de prestations de sécurité sociale	nd	nd	2,67%	3,07%	5,52%	nd
9		Proportion(%) de personnes indigentes affiliées à la CNAMU	0%	0%	0%	0%	0%	0%
10	Extrant	Proportion (%) des communes qui disposent d'un service social fonctionnel	nd	nd	49/371	nd	113/371	nd
11		Proportion (%) de la population vulnérable qui bénéficie de transferts monétaires avec ou sans contre partie	nd	nd	nd	nd	nd	nd
12		Proportion (%) de la population vulnérable du registre social ayant bénéficié d'un type de transfert en nature sous forme de vivres respectant les normes de sécurité alimentaire	nd	nd	nd	nd	nd	nd
13		Pourcentage d'écoles primaires ayant bénéficié de cantines scolaires au cours de l'année scolaire	81,1%	73,3%	59,3%	79,8%	74,3%	81,5%

N°	Niveau de résultat	Indicateurs de suivi	Valeur en 2014	Valeur en 2015	Valeur en 2016	Valeur en 2017	Valeur en 2018	Valeur en 2019
14		Nombre de filles ayant bénéficié d'une nouvelle bourse au post primaire au cours de l'année scolaire	nd	nd	nd	1688	1414	1113
15		Nombre moyen d'emplois décents créés par an	nd	nd	40729	46786	27332	nd
16		Evolution du nombre de travailleurs couverts par les programmes d'assurance sociale	nd	nd	nd	7,6%	7,0%	6,2%
17		Taux d'accroissement annuel (%) des fonds alloués à la protection sociale	nd	nd	nd	nd	nd	nd
18		Proportion de recommandations issues des sessions du CNPS complètement mises en œuvre	nd	nd	nd	nd	nd	nd
19		Nombre d'acteurs formés en protection sociale sur une thématique de protection sociale	nd	nd	nd	nd	nd	442 Hommes 109 Femmes
20		Nombre d'études ou évaluations sur la protection sociale réalisées chaque année	nd	nd	nd	nd	nd	nd

nd : non disponible

III.4. Mécanisme de suivi de la PNPS

Le mécanisme de suivi rappelle la liste des indicateurs de suivi, et décrit le cadre institutionnel de la protection sociale au Burkina Faso, les rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans le suivi, la collecte des données, l'analyse et le rapportage ainsi que la dissémination. Un plan du rapport de suivi a également été présenté ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre des activités de suivi.

III.4.1. Rappel des indicateurs de suivi

Il s'agit des 21 indicateurs ci-dessus présentés qui serviront pour le suivi de la PNPS.

III.4.2. Cadre institutionnel de la protection sociale au Burkina Faso

Conformément au Décret n°2013-492/PRES/PM/MASSN/MFPTSS/MEF du 20 juin 2013 portant institution d'un dispositif institutionnel de suivi évaluation de la politique nationale de protection sociale (PNPS), le dispositif institutionnel de la PNPS est composé d'un organe d'orientation et de décision qui est le conseil national pour la protection sociale et des organes de coordination composés du Secrétariat permanent du conseil national pour la protection sociale, des cellules interministérielles chargées des filets sociaux et de l'assurance sociale ainsi que des cellules régionales de la protection sociale.

III.4.2.1- Le Conseil national pour la protection sociale (CNPS)

Placé sous la présidence du premier ministre, le CNPS est chargé d'orienter les acteurs et de prendre des décisions stratégiques pour une mise en œuvre efficace de la PNPS. Le conseil national se réunit en session ordinaire une fois par an et en session extraordinaire chaque fois que de besoin.

III.4.2.2- Les organes de coordination

La coordination de la PNPS est assurée par des organes au niveau national et au niveau régional. Il s'agit du Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale (SP-CNPS), des cellules interministérielles spécialisées et des cellules régionales de la protection sociale.

➤ Le Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale

Il est chargé de la coordination et du suivi évaluation de la mise en œuvre de la PNPS. Il reçoit les rapports des cellules interministérielles spécialisées et des cellules régionales et produit le rapport de synthèse à l'attention du CNPS.

Le SP-CNPS est l'organe administratif et technique d'animation du dispositif institutionnel de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNPS. Il est chargé d'assister le Conseil national pour la protection sociale (CNPS), les cellules interministérielles spécialisées et les cellules régionales dans leurs missions. Il est responsable des activités d'animation, d'organisation, de suivi et d'évaluation de l'exécution du plan d'actions opérationnel de mise en œuvre de la PNPS.

➤ **Les cellules interministérielles spécialisées**

Les cellules interministérielles spécialisées sont au nombre de deux :

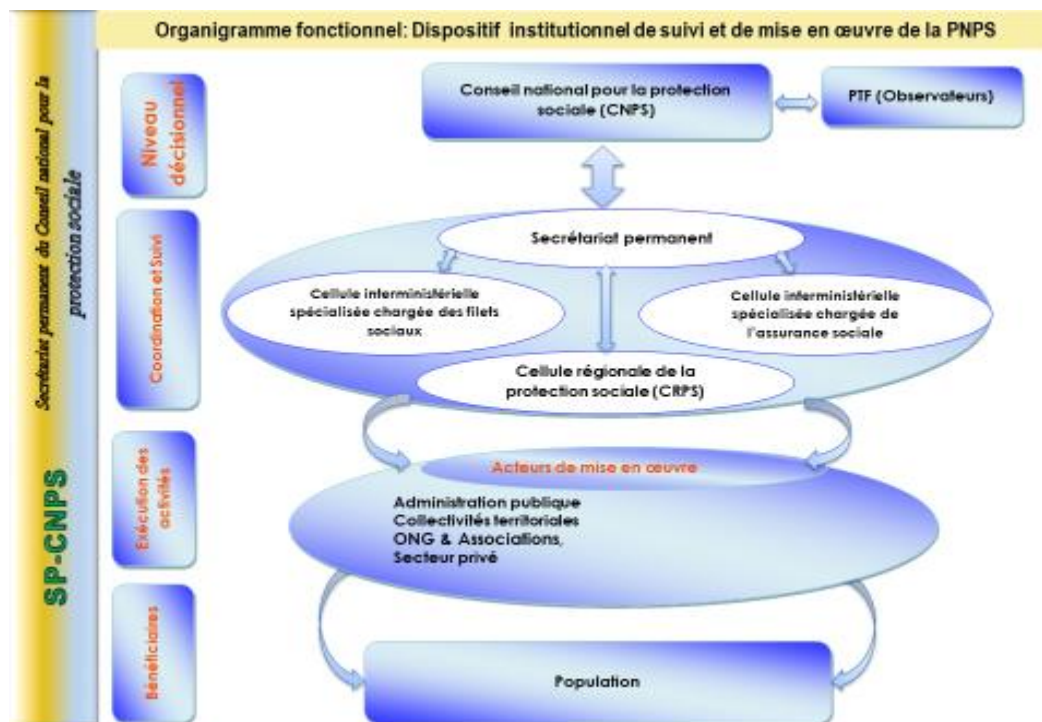
- la cellule interministérielle spécialisée chargée des filets sociaux placée sous la responsabilité du Secrétaire Général du ministère en charge de l'action sociale et la cellule interministérielle chargée de l'assurance sociale placée sous la responsabilité du Secrétaire Général du ministère en charge de la Fonction Publique du Travail et de la Protection sociale.

Les cellules interministérielles spécialisées sont chargées de la mise en œuvre des programmes les concernant ainsi que les programmes transversaux.

➤ **Les cellules régionales de la protection sociale**

Elles sont au nombre de treize (13) et ont été créés par arrêté pris par les gouverneurs qui président les sessions. Les cellules régionales de la protection sociale sont chargées de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des actions en matière de protection sociale au niveau régional. Ces cellules seront chargées de calculer les indicateurs les concernant, puis les transmettre aux CRPS pour leur prise en compte lors du rapportage.

La figure ci-dessous matérialise le dispositif institutionnel de la PNPS



III.4.3. Rôles et responsabilités des acteurs dans le suivi

Le circuit du suivi-évaluation comporte plusieurs étapes que sont :

- Production de données (sources de données) ;
- Collecte de données disponibles ;
- Traitement et analyse des données collectées ;
- Rapportage ;
- Dissémination des résultats.

Nous entendons par acteurs, toute structure qui joue un rôle dans au moins une des étapes du suivi-évaluation. Leur identification et leur rôle sont liés aux indicateurs déterminés par l'étude.

Ces acteurs sont composés des secrétariats des organes de la PNPS, des structures du système statistique national, des ONG/Associations représentées par le SPONG et les partenaires techniques et financiers.

Le SP/CNP est chargé de la coordination des activités de suivi. À cet effet, il met à la disposition des acteurs les outils nécessaires pour la collecte des données, coordonne la centralisation et la validation des données et assure le rapportage et la dissémination du rapport de suivi.

Quant aux secrétariats techniques des deux cellules spécialisées et le SPONG, ils sont chargés de collecter les données révélant de leurs activités, d'organiser des séances de validation de ces données, de renseigner si possible les indicateurs

relevant de leur structure, ou à défaut, centraliser les données validées au niveau du CP/CNSP et participer au rapportage et à la dissémination.

Les structures relevant du système statistique national sont chargées de renseigner les indicateurs de suivi dont elles ont la charge et de participer aux séances de validation et au rapportage. Ces structures sont essentiellement l'INSD, les DGESS des ministères, la CARFO et la CNSS.

Les partenaires techniques et financiers apportent un appui technique et financier pour la réalisation de l'ensemble des activités de suivi.

Le tableau ci-après définit les principaux acteurs et leur rôle.

Acteur	Niveau d'intervention/rôles	Observation
SP/CNPS	<ul style="list-style-type: none"> - Renforce les capacités des acteurs de collecte sur le mécanisme de suivi-évaluation - Met les outils à la disposition des acteurs de collecte (sources données pour renseigner les indicateurs) - Apporte un appui technique aux ateliers de validation (données et rapports) - Produit les rapports de suivi-évaluation - Assure la dissémination interne et externe 	
Structures productrices de données de suivi (sources de données)	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilisent les données et les fournissent pour les besoins de la PNPS - Participent aux cadres de validation des données - Participer au rapportage 	<p>Les principales structures productrices de données sont :</p> <p>SP/CNPS, les secrétariats des cellules interministérielles spécialisées, des cellules régionales de protection sociale, INSD, DGESS ministère de la santé, DGESS MAAH, SE/CNSA, DGESS MENAPLN, DGESS Ministère en charge de la fonction publique, ANPE, CNAMU, CNSS, CARFO, SPONG et</p>

		d'autres ONG/Associations
PTF	Fournissent un appui technique et financier	UNICEF, UNION EUROPENNE, BANQUE MONDIALE, FAO, PAM

III.4.4. Collecte des données

La collecte de données va consister pour le SP /CNPS, les cellules interministérielles spécialisées et les cellules régionales de la protection sociale à transmettre les fiches de collecte aux acteurs dont ils coordonnent les actions pour les renseigner.

Les données collectées seront d'abord traitées au niveau des Secrétariats techniques des cellules interministérielles spécialisés, ainsi que du SPONG et consolidées au niveau du SP-CNPS à travers un atelier de validation regroupant les fournisseurs des données pour les besoins du rapport au Conseil.

III.4.5. Analyse des données et rapportage

L'analyse et le rapportage consiste à interpréter les indicateurs pour évaluer les performances de la mise œuvre de la PNPS. Après la validation des données collectées, les secrétariats techniques et le SPONG seront chargés de les analyser. Il s'agit du Secrétariat technique de la cellule interministérielle chargé de l'assurance sociale et du Secrétariat technique de la cellule interministérielle chargé des filets sociaux. Les analyses réalisées par les secrétariats techniques et le SPONG seront consolidés au niveau du SP-CNPS pour l'élaboration du rapport de suivi.

III.4.-6. Plan du rapport de suivi

Le plan du rapport de suivi est bâti au tour des 6 axes de la PNPS. Ainsi, le rapport de suivi comportera les éléments suivants :

- **Introduction**
- **Description de la méthodologie suivie**
 - Difficultés rencontrées
 - Limite du rapport

- **Mesures de performances des programmes de la PNPS**
 - Transferts sociaux au profit des pauvres et les plus vulnérables
 - Accès des populations pauvres et des groupes vulnérables aux services sociaux de base
 - Promotion et sécurisation de l'emploi et l'accès à un revenu minimal
 - Extension de la couverture sociale des travailleurs des secteurs formel et informel
 - Etat de la gouvernance
 - Renforcement des capacités
- **Conclusions**
- **Recommandations**
- **Bibliographie**
- **Annexe**

III.4.7. Dissémination

La dissémination consiste à rendre accessible les résultats du suivi à tous les acteurs et partenaires. Pour ce faire, le SP organise la diffusion des rapports par plusieurs canaux. Les principaux canaux sont :

- Ateliers de dissémination
- Distribution de supports papiers
- Mise en ligne.

III.4.8. Calendrier de mise en œuvre du suivi-évaluation

Activités	Période
Formation des acteurs sur le dispositif de suivi	Décembre de l'année n
Collecte des données de l'année auprès des acteurs	Janvier- Février de l'année n
Validation des données	Mars de l'année
Analyse et rapportage	Avril – Mai de l'année n
Dissémination des résultats	Juin-Juillet de l'année n

IV. Conclusion

Au terme de la présente étude, une liste minimale de 22 indicateurs a été retenue pour apprécier les performances de la PNPS en termes de résultats atteints. Ces indicateurs sont composés de 2 indicateurs d'impact, 7 indicateurs d'effet et 13 indicateurs d'extrait. Ces indicateurs couvrent les 6 axes d'intervention de la politique et leur renseignement permet un meilleur suivi de la PNPS.

Si certains indicateurs ont pu être renseignés sur la période 2014-2019, d'autres par contre ont été partiellement renseignés, voire pas du tout renseignés par manque de données. Cette absence de données est en partie due à une faiblesse des dispositifs de collecte et de gestion des données au niveau des structures productrices de données. Aussi, la non effectivité du registre unique des personnes vulnérables limite le renseignement de certains indicateurs car les données sur l'effectif de ces personnes vulnérables interviennent dans le calcul de ces indicateurs. Néanmoins, des indicateurs basés sur les données du registre ont été retenus dans une perspective de les renseigner une fois le registre mis en place.

Un mécanisme de suivi décrivant les acteurs, leurs rôles ainsi que les étapes du processus de suivi de la PNPS a été proposé pour le suivi régulier de la PNPS. Ce mécanisme se veut participatif et implique plusieurs acteurs de la mise en œuvre de la PNPS.

Au regard des insuffisances constatées et des difficultés rencontrées pendant l'étude, notamment l'établissement d'une situation de référence, des recommandations ont été formulées pour améliorer le dispositif de suivi de la mise en œuvre de la PNPS.

V. Recommandations

Afin d'améliorer le dispositif de suivi de la PNPS, les recommandations suivantes ont été formulées à l'issue des résultats de l'étude :

A l'endroit du SP/CNPS

- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la production des données sur les indicateurs de suivi afin que les besoins de données soient connus et les méthodes de calcul des indicateurs maîtrisées ;
- Accélérer la mise en place du registre unique des personnes vulnérables pour pouvoir renseigner certains indicateurs ;

A l'endroit des structures productrices de données nécessaires pour le suivi de la PNPS

- Renforcer l'appropriation de la PNPS par les acteurs impliqués dans la mise en œuvre ;

- Prendre en compte les nouveaux besoins en données dans les dispositifs de production de données des acteurs concernés.

VI. Références bibliographiques

[1] SP-CNPS (2012), Politique nationale de protection sociale

[2] SP-CNPS (2018), Elaboration d'indicateurs de suivi de la politique nationale de protection sociale

[3] Banque Mondiale (2016), Renforcement de la protection sociale en réponse aux chocs au Burkina Faso

[4] Annuaire statistique du ministère de la santé

[5] Annuaire statistique du ministère de l'éducation nationale

[6] Annuaire statistique du ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale

[7] Rapport d'évaluation du Programme d'actions d'Istanbul en faveur des Pays les Moins Avancés au Burkina Faso, 2019

VII. Annexe

Annexe 1 : Grille de revue documentaire

Titre du document	
Auteurs/Maitres d'ouvrage	
Champs d'analyse thématique	
Echelle d'observation	
Problématique soulevée	
Méthodes	
Sources mobilisées	
Résultats et principales conclusions des auteurs	
Description du document (type de livrable, date de publication...)	
Citations autres travaux	

Annexe2 : Guide d'examen et de validation des indicateurs

L'indicateur traduit-il fidèlement un progrès vers l'atteinte d'un objectif spécifique de la PNPS ?	Le titre de l'indicateur est-il exempt de concepts nécessitant une définition opérationnelle?	La formule de calcul de l'indicateur est-elle clairement spécifiée ?	L'indicateur est-il renseigné périodiquement	L'indicateur est-il déjà utilisé au niveau national ou international ?	Existe-il actuellement des données déjà produites permettant de renseigner l'indicateur ?
1= Oui 0= Non	1=Oui 0=Non	1=Oui 0=Non	1=Oui 0=Non	1= Oui 0= Non	1=Oui 0=Non
C1	C2	C3	C4	C5	C6

Décision sur la pertinence de l'indicateur

Le score total obtenu par l'indicateur aux six questions est égal à 6.

- Si C1 égal à 0, alors l'indicateur est rejeté car il ne mesure pas un objectif spécifique de la PNPS
- Si C2 égal à 0, alors l'indicateur peut être retenu après une définition de tous les concepts présents dans sa définition ; sinon, il est rejeté
- Si C3 égal à 0, alors l'indicateur peut être retenu après une spécification de sa formule de calcul ; sinon, il est rejeté
- Si C4 égal à 0, alors l'indicateur peut être retenu si des données sont produites pour le renseigner périodiquement (au plus tous les 5 ans) et qu'il est renseigné au moins deux fois ; sinon, il est rejeté
- Si C5 égal à 0, alors l'indicateur peut être retenu si les réponses à C1, C2, C3, C4 et C6 est 1.
- Si C6 égal à 0, alors l'indicateur est rejeté. Néanmoins, une recommandation sera formulée pour la prise en compte d'un module dans opérations statistiques futures (enquêtes, recensements, etc.).

Annexe3 : Maquette pour la définition des métadonnées des indicateurs de suivi-évaluation de la politique nationale de protection sociale

Titre de l'indicateur	
Objectif de la PNPS	
Population cible	
Définition de concepts	
Formule de calcul	
Méthodes de collecte des données (recensement, enquête, étude spécifique, données de routine)	
Fréquence de collecte des données	
Type de désagrégation des données	
Structure responsable	
Interprétations	
Niveau de résultat mesuré (intrans, extrants, effet, impact)	
Limites éventuelles	

Annexe 4 : Outils de collecte des données secondaires quantitatives

Titre de l'indicateur	Structures productrices des données	Formule de calcul	Valeur année 2014	Valeur année 2015	Valeur année 216	Valeur année 2017	Valeur année 2018	Observations

Si une valeur est manquante pour une année donnée pour des raisons quelconques, inscrire « nd » dans la case correspondant à la valeur de l'année, puis préciser la raison dans la colonne observation.

Annexe 5 : Guide d'entretien adressé aux acteurs de mise en œuvre de la PNPS

Cibles : (i) Membres du Conseil national pour la protection sociale (membres du gouvernement, institutions, acteurs au développement), (ii) cadres du secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale, (iii) les membres des cellules interministérielles spécialisées, et (iv) les membres des cellules régionales de protection sociale, ONG et Associations du domaine de la protection sociale, PTF.

Consentement éclairé

Vous êtes invité à participer à une étude sur l'état de mise en œuvre de la Politique nationale de protection sociale (PNPS). Vous avez été invité car vous êtes acteur de mise en œuvre de la PNPS, et de ce fait, vous pourrez fournir des informations utiles pour améliorer sa mise en œuvre.

Le but de l'étude est de recueillir des données pour établir une situation de référence du niveau des indicateurs de suivi de la PNPS et capitaliser les expériences des acteurs pour améliorer le processus de sa mise en œuvre depuis son démarrage en 2013.

Votre participation va consister à répondre à une série de questions contenues dans le présent guide. Nous vous rassurons que vos réponses seront traitées de sorte que votre identité n'apparaisse pas dans le rapport final de l'étude.

L'étude est commanditée par le Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale et est réalisée par le Cabinet District Management Conseil basé à Ouagadougou.

I. CARACTERISTIQUES DU REpondant

I.1. Dans quel type de structure travaillez-vous ?

- Ministère
- Institution
- Collectivité territoriale
- Partenaire technique et financier
- ONG/Association
- Partenaire Social
- Autre

I.2. Quel poste occupez-vous dans votre structure ?

- Agent
- Chef de service/unité

- Directeur de service/Chef de département
- Directeur général/SP
- SG de Ministère/Institution
- Autre

I.3. A quels (s) organes ou instance (s) de la PNPS appartenez-vous ?

- Conseil national de protection sociale
- SP/CNPS
- Cellule interministérielle spécialisée
- Cellule régionale de protection sociale
- Autre

I.4. Etes-vous un homme ou une femme ?

- Homme
- Femme

II. PARTICIPATION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNPS

II.1. Pouvez-vous nous décrire votre expérience de participation aux activités et aux instances de mise en œuvre de la PNPS ?

.....

II.2. Comment jugez-vous votre participation au processus de mise en œuvre de la PNPS ? Est-t-elle suffisante ?

.....

II.3. Sur la base de votre expérience, quelles sont les obstacles qui limitent la participation des différents acteurs au processus de mise en œuvre de la PNPS ?

Quels sont les points forts qu'il faut promouvoir ?

.....

.....
.....

II.4. Quelles suggestions faites-vous pour améliorer la participation des différents acteurs au processus de mise en œuvre de la PNPS ?

.....
.....
.....
.....
.....

III. APPROPRIATION DE LA PNPS

II.1. Comment jugez-vous votre niveau d'appropriation de la PNPS ? Est-elle suffisante ?

.....
.....
.....
.....
.....

II.2. Sur la base de votre expérience, quels sont les obstacles liés à l'appropriation de la PNPS par les différents acteurs ?.....

.....
.....
.....
.....
.....

II.3. Quelles suggestions faites-vous pour améliorer l'appropriation de la PNPS par les différents acteurs?

.....
.....
.....
.....
.....

IV. Quelles sont vos suggestions pour améliorer la mise en œuvre de la PNPS ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Appréciation des acteurs sur le suivi, les indicateurs

Merci pour votre collaboration

Annexe 6 : TDR de l'étude

PREMIER MINISTERE

SECRETARIAT GENERAL

*SECRETARIAT PERMANENT
DU CONSEIL NATIONAL POUR
LA PROTECTION SOCIALE*

BURKINA FASO

Unité-Progrès - Justice

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA
DEFINITION D'INDICATEURS CLES DE SUIVI
DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE
NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE**

Juin 2019

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Conseil des Ministres, en sa séance du 06 septembre 2012, a adopté la Politique nationale de protection sociale (PNPS) et son Plan d'actions opérationnel (PAO/PNPS). La protection sociale est définie comme un ensemble d'interventions publiques qui aident les ménages et individus à mieux gérer les risques et à réduire leur vulnérabilité et leur pauvreté en leur assurant un meilleur accès aux services sociaux et à l'emploi. Aussi, dispose-t-elle de quatre (04) instruments à savoir, les filets sociaux de sécurité, l'assurance sociale, la réglementation sociale ainsi que les services d'aides sociales.

La PNPS a pour objectif global de contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les couches sociales par (i) le développement de mécanismes adéquats et pérennes de prévention et de couverture des risques majeurs et de gestion des chocs et (ii) l'extension de l'assurance sociale à toutes les catégories de travailleurs et l'élargissement de la gamme des prestations à tous les risques sociaux.

La mise en œuvre de la Politique se fait à travers six (06) programmes à savoir : (i) l'amélioration des transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables ; (ii) l'amélioration de l'accès de tous, notamment des populations pauvres et des groupes vulnérables aux services sociaux de base ; (iii) la promotion et sécurisation de l'emploi et l'accès à un revenu minimal pour chaque Burkinabè ; (iv) l'amélioration et l'extension de la couverture sociale des travailleurs des secteurs formel et informel ; (v) l'amélioration de la gouvernance ; (vi) le renforcement des capacités. Chaque programme comporte un objectif général, des objectifs spécifiques auxquels sont associés des résultats attendus et des actions prioritaires opérationnalisées par des activités.

Pour le suivi évaluation de la mise en œuvre de la politique, un dispositif institutionnel a été mis en place par décret n°2013-492/PRES/PM/MASSN/MFPTSS/MEF du 20 juin 2013. Il comporte un organe d'orientation et de décision, le Conseil national pour la protection sociale (CNPS) et des organes de coordination à savoir, le Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale (SP/CNPS), les cellules interministérielles spécialisées chargées respectivement des filets sociaux et de l'assurance sociale et les cellules régionales de la protection sociale.

Le suivi évaluation de la PNPS requiert au préalable que des indicateurs soient définis pour suivre l'évolution des performances du domaine de la protection sociale. Mais l'élaboration du document de politique n'a pas été accompagnée d'indicateurs devant permettre le suivi de sa mise en œuvre. L'inexistence d'indicateurs pour le suivi des performances en matière de protection sociale ne permet pas un bon suivi évaluation des progrès enregistrés dans le domaine.

Un cabinet d'études a été recruté courant 2017 pour la définition d'indicateurs en vue du suivi de la politique mais les indicateurs proposés ne semblent pas les plus pertinents dans la mesure où le suivi des travaux a révélé une maîtrise insuffisante du domaine de la protection sociale par les consultants.

Le Conseil national pour la protection sociale en sa session du 22 juin 2018 a recommandé, fort de l'engagement technique et financier de l'UNICEF manifesté au cours de ladite session, de reprendre l'étude afin de disposer d'un cadre de suivi-évaluation plus pertinent pour le suivi de la Politique nationale de protection sociale.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif général de la mission de consultance est de proposer et/ou d'élaborer des indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique nationale de protection sociale (PNPS), en s'appuyant sur le travail déjà fait par le premier cabinet d'études et les expériences d'autres pays en la matière. De façon spécifique, il s'agit de :

- examiner les propositions d'indicateurs faites par la mission de consultance afin de s'assurer de leur pertinence et efficacité pour le suivi de la PNPS;
- retenir, reformuler et/ou formuler des indicateurs SMART pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la PNPS ;
- élaborer les métadonnées des indicateurs proposés ;
- établir la situation de référence ;
- élaborer les outils pour un suivi efficace des indicateurs.

III. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de cette étude, il est attendu les résultats ci-après:

- des indicateurs SMART sont retenus pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la PNPS. Ces indicateurs devront se focaliser essentiellement sur les besoins de suivi régulier de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale.
- les métadonnées des indicateurs proposés sont élaborées ;
- la situation de référence est établie ;
- les outils de suivi des indicateurs sont élaborés.

IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'étude qui se veut participative et inclusive sera menée par un bureau d'études national et devra respecter trois (03) étapes distinctes. La première étape consistera à la définition des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la PNPS ainsi que des métadonnées. La deuxième étape sera consacrée à l'établissement d'une situation de référence des indicateurs retenus pour le suivi de la politique. La troisième étape portera sur l'élaboration des outils à même d'assurer un suivi efficace des indicateurs retenus.

Etape 1 de l'étude : Définition des indicateurs de suivi de la PNPS

Pour la définition des indicateurs clés de suivi de la de la Politique Nationale de Protection Sociale le consultant s'appuiera sur le travail déjà réalisé sur la question et proposera une vingtaine d'indicateurs composés d'un ou deux indicateurs d'impact au maximum, d'un indicateur d'effet par programme (soit 6 au total) et d'une quinzaine d'indicateurs d'extrait. Ces indicateurs devront être les plus pertinents pour rendre compte de la mise en œuvre de la PNPS au regard du cadre normatif national en matière de protection sociale. Le choix de ces indicateurs devra tenir compte également des expériences d'autres pays en matière de définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques de protection sociale, ainsi que des documents de référence comme les ODD.

Les indicateurs et leurs métadonnées devront être validés avant la poursuite de l'étude à l'étape 2.

Etape 2 de l'étude : établissement de la situation de référence des indicateurs retenus

La deuxième étape dans la réalisation de cette étude est l'établissement de la situation de référence pour les indicateurs retenus. Il s'agira de proposer des valeurs (quantitatives ou qualitatives) de références pour les indicateurs d'impact, d'effets et de résultats retenus. Cette situation de référence permettra d'établir le point de départ des différents indicateurs retenus (situation avant) afin d'être utilisé pour la comparer avec la situation après la mise en œuvre de la PNPS.

Etape 3 de l'étude : proposition d'un mécanisme de suivi des indicateurs retenus

La troisième étape sera consacrée à la proposition d'un mécanisme de suivi évaluation des indicateurs. Il s'agira de clarifier les sources, les rôles et responsabilité, les données à renseigner, les coûts, la périodicité de collecte (manuel de procédure).

V. EXPERTISE REQUISE

L'étude sera confiée à un bureau d'études national. Le bureau d'études devra proposer une équipe de deux consultants à même de conduire dans les délais impartis, l'ensemble des prestations définies dans les présents termes de référence.

L'équipe de consultants doit présenter les exigences ci-après.

1/ Expertise dans le domaine de la protection sociale (Chef de mission)

Le consultant devra avoir :

- un diplôme d'études supérieures en sciences sociales (BAC +5 minimum) ou domaines pertinents pour la consultation ;

- une connaissance confirmée du domaine de la protection sociale ;
- une bonne connaissance du cadre conceptuel et méthodologique des indicateurs du domaine social ;
- une expérience confirmée en planification stratégique et gestion axée sur les résultats ;
- une expérience avérée d'au moins trois (03) ans au niveau international dans des domaines en adéquation avec la présente consultation ;
- une bonne expérience dans la rédaction, la synthèse et la présentation des rapports et données ;
- des aptitudes à communiquer efficacement ainsi que des qualités d'un bon facilitateur.

2/ Expertise dans le domaine des statistiques et de l'élaboration des indicateurs

Le consultant devra avoir :

- un diplôme d'études supérieures en statistiques (BAC +5 minimum) ou domaines pertinents pour la consultation ;
- une connaissance confirmée du domaine de la protection sociale ;
- une bonne connaissance du cadre conceptuel et méthodologique des indicateurs du domaine social ;
- une expérience confirmée en planification stratégique ;
- une expérience avérée d'au moins trois (03) ans au niveau international dans des domaines en adéquation avec la présente consultation ;
- une bonne expérience dans la rédaction, la synthèse et la présentation des rapports et données ;
- des aptitudes à communiquer efficacement ainsi que des qualités d'un bon facilitateur.

VI. DUREE DE LA MISSION

La durée de l'étude est estimée à cinquante (50) jours ouvrables. La prestation débutera après la signature du contrat.

VII. COORDINATION ET SUPERVISION

L'interlocuteur principal du bureau d'études sera le Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale et l'UNICEF qui se chargeront du suivi technique de l'étude à travers un comité qui sera mis en place à cet effet.

Un comité de pilotage de l'étude composé de certains acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Politique nationale de protection sociale sera chargé de la validation des différents livrables de l'étude.

VIII. FINANCEMENT DE LA MISSION

L'étude sera financée par l'UNICEF et le budget de l'Etat à travers le SP-CNPS.

IX. LIVRABLES

Livrable 1 : un rapport de démarrage de la mission comprenant une note de cadrage et un plan de travail détaillé sera déposé auprès du Secrétariat permanent du conseil national pour la protection sociale (SP-CNPS) au Premier Ministère en trois (03) exemplaires en version papier et en version électronique.

Livrable 2 : un rapport provisoire sur les indicateurs retenus et les métadonnées sera également déposé dans les mêmes conditions.

Livrable 3 : un rapport provisoire sur la situation de référence des indicateurs retenus.

Livrable 4 : un rapport provisoire sur le mécanisme de suivi évaluation de la PNPS (manuel de procédures).

Livrable 5 : Le rapport final de l'étude sera transmis dans les mêmes conditions.

X. LISTE INDICATIVE DES DOCUMENTS A CONSULTER

- La Politique nationale de protection sociale et son plan d'actions triennal 2013-2015 ;
- La Politique nationale d'action sociale ;
- La Politique nationale du travail ;
- Les différents plans d'actions opérationnels de mise en œuvre de la PNPS ;
- Les différents rapports du CSD promotion et protection sociales ;
- Le rapport de l'étude d'élaboration des indicateurs de la PNPS.